



## Période d'essai (démarche)

Par **sagesse14**, le **17/04/2009** à **10:35**

Bonjour,

Je suis convoqué au JAF le 2/07/09 car mon ex-mari a fait la demande de changement de garde pour l'une de mes 2 filles âgée bientôt de 15 ans.

Cette demande, avait déjà été faite il y a 2 ans, et ce dernier à abandonner la procédure 1 semaine avant de passer devant le JAF.

J'ai rencontré mon avocate hier, de suite elle m'a proposé une période d'essai de aout à décembre.

Chose que j'ai accepté car c'est ce que je souhaitais sachant que le papa est contre.

Car j'espère ainsi que ma fille ouvrira les yeux sur son père du fait que je suis contre ce changement pour x raisons.

J'ai omis quelques questions à mon avocate et pour ne pas la déranger je souhaitais vous les soumettre en espérant que vous pourrez m'y répondre.

Voilà, si il refuse la période d'essai (chose qu'il m'a déjà informé) qu'est-ce que cela donnera ?

Faut-il mettre une clause (ne plus redemander la garde ou autre) au cas où il refuse cet essai ou si il abandonne la procédure quelques semaines avant de passer devant le JAF (comme il y a 2 ans) ?

Les frais de mon avocate (+ de 800€) pourront-ils dans ce cas être pris en charge par lui si il abandonne la procédure ? (Puisque c'est lui qui a lancé la procédure, et que de ce fait j'ai des

frais d'avocat, pas droit à l'aide juridictionnelle).

Faut-il aussi une clause pour les fournitures scolaires et effets personnels car le connaissant il va me dire que tt reste chez lui et que j'me "démerde" à racheter tt. (c'est ce qu'il fait actuellement)

Pour ce qui est des impôts, je souhaitais aussi savoir comment cela va se passer l'année prochaine du fait qu'elle aura été 5 mois chez son père, (pas pour la pension mais pour la demi-part)

C'est pas facile comme situation, et j'me sens perdu. Merci beaucoup